



Rétention de permis

Par Berko

Bonjour, je me pose plusieurs questions.

Je m'appelle berkan et j'ai eu une rétention de permis samedi dernier.

Pour info, je suis jeune conducteur et c'est ma première année (6 point)

Fait : j'ai été contrôlé à 139 retenu 132 km/h au lieu de 90.

Jeune permis normalement c'est 80.

Mais sur la feuille de rétention de permis il est écrit 90 et pas 80.

De plus, l'opj m'a expliqué que je ne perdrerai pas le permis, je j'aurais une amende, un retrait de 4 points et une suspension (6mois)

Je voulais savoir si le policier est obligé de mettre 80 au lieu de 90 sur la feuille

Si ce que le policier ce qui dis est exacte

Si je perd mon permis ou pas.

Car d'après internet, faire le calcul, 132 sur 80 c'est plus de 50 donc plus de permis pour moi. Cependant, j'ai appris récemment que si sur le papier c'est écrit 90, je serai retenu sur 90 et pas 80

Puis je avoir votre avis ?

Merci.

Par lavigie

c'est une amende forfaitaire pour excès de vitesse retenu entre 40 et 49km/h

si la vitesse limite autorisée de PC probatoire avait été mentionnée , ce ne pourrait pas être une forfaitaire de classe 4 à 90/135/375?

mais un PV blanc de classe 5 et tribunal à 1500? encouru .

Par Berko

Donc la réponse est que l'agent devait écrire 80 et non 90 car je suis jeune permis donc ne peut pas changer et je vais donc ne pas perdre mon permis ?

Merci infiniment.

Par Berko

Ma question se tourne plus sur : est ce que le retrait de point se base sur la feuille de rétention de permis ou il est écrit 90 et pas 80 (jeune conducteur)

Par lavigie

le verbalisateur vous a fait un geste commercial .

en écrivant pc probatoire et 80 , c'a passait en classe 5 et saisie du vehicule immédiat pour fourrière pendant 7 jours sur instruction prefet .

les 2 points restant après paiement de la forfaitaire que vous recevrez ne pourront plus bouger sauf a faire le stage qui sera obligatoire et les 6 points après stage seront bloqués jusqu'à fin de la durée de probatoire .

Le retrait de points se base sur le code natif inscrit au PV

N21527 = classe 4 = 4 points après paiement forfaitaire

N21526 = classe 5 = 6 points après condamnation devenue définitive

la fiche de rétention ne s'occupe pas de la gestion des points mais de la situation administrative du PC pendant le seul

temps de rétention de 72heures pour votre contravention ..

Par Berko

Merci pour votre réponse, je vais donc garder mon permis, attendre la suspension, régler l'amende et faire le stage puis je récupère mon permis, est ce exact? Cordialement merci

Par lavigie

la recuperation du PC est sans rapport avec la gestion des points , cette recuperation est la suite d'une suspension , apres le temps impartis et viste medicale et test psychotechnique eventuels favorables reçu par la préfecture.

Par Berko

Mais selon vous, je perd le permis de conduire ou je le garde (6 point ou 4 point) ?